

Comment et pourquoi bien gérer mes déchets

Commune de



Romanel-sur-Lausanne

Gestion raisonnée des déchets

Un déchet se définit comme un résidu de production que son détenteur destine à l'abandon par besoin ou désir.

Une fois produit, le déchet doit être considéré comme un gisement potentiel d'énergie et de matière. C'est pourquoi, dans le cadre d'une gestion raisonnée, on cherchera en priorité à le valoriser avant de l'éliminer.

Les 5 «R» pour mieux consommer :

Réfléchissez : Avez-vous vraiment besoin de cet objet ? Est-il suffisamment de bonne qualité pour durer et être réparé ? Quels sont les impacts environnementaux et sociaux de sa production et de son élimination ?

Renoncez : Pouvez-vous renoncer à acheter un produit s'il n'est pas écologiquement, socialement et éthiquement responsable ? Pouvez-vous renoncer à jeter un objet s'il peut bénéficier d'une seconde vie ?

Réutilisez : À travers le don, le troc ou la revente, et permettre ainsi à un objet qui n'est plus utilisé mais toujours utilisable de faire le bonheur d'une autre personne.

Réparez : Faites réparer vos objets afin qu'ils durent plus longtemps et pour renforcer les acteurs économiques locaux.

Recyclez : Ramenez l'objet qui ne fonctionne plus au magasin ou évacuez-le correctement comme déchet dans la bonne filière.

Valoriser ???

La valorisation des déchets peut s'effectuer selon trois niveaux :

Réutilisation directe :

la meilleure solution, qui consiste à réemployer au maximum un même produit (seconde main, bouteilles consignées, flacons rechargeables).

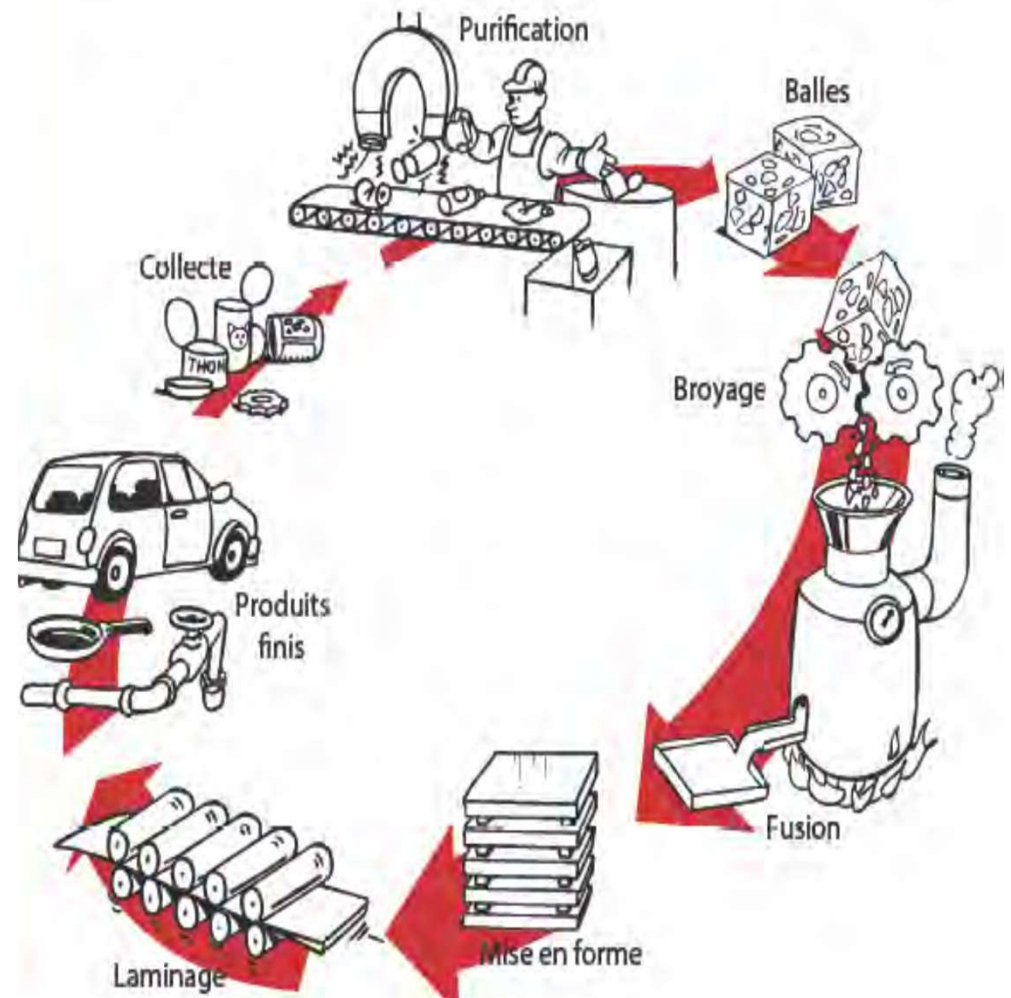
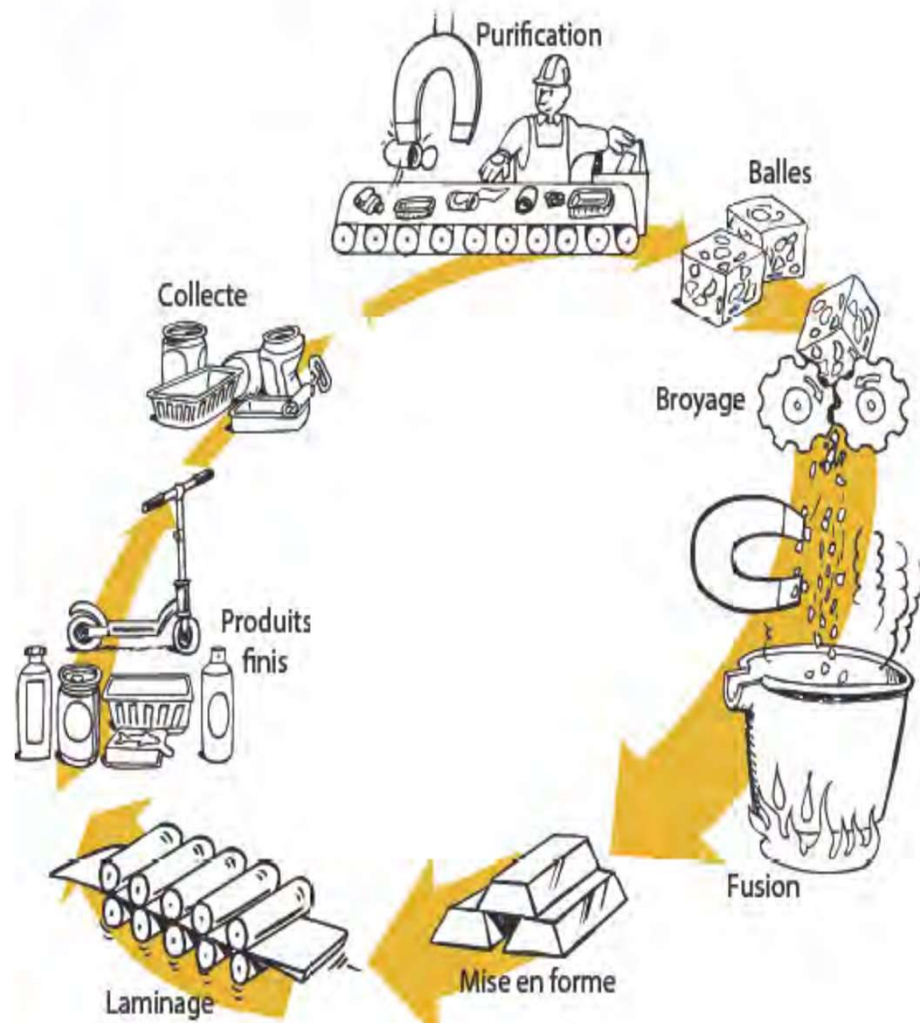
Recyclage de matière :

la matière est réintroduite dans le cycle de production. La qualité est moindre par rapport au produit neuf (production de sable de verre à partir de bouteilles ou papier).

Valorisation thermique :

le déchet est incinéré et l'énergie qu'il contient récupérée (Biogaz, chaleur à distance).

Aluminium et fer blanc



Bon à savoir

Collecte et recyclage :

L'aluminium et le fer blanc sont collectés ensemble par la voirie. En effet, la séparation est très simple à réaliser, grâce à un système d'aimantation (*le fer est magnétique, alors que l'aluminium ne l'est pas*), puis après usinage redeviendra ce qu'il était.

Astuce :

Pour nettoyer vos boîtes, utiliser la dernière eau de vaisselle ou rincer à l'eau froide pour ne pas gaspiller d'énergie. Pour reconnaître l'aluminium d'un composite (*qui lui doit être mis à la poubelle*) pliez le déchet. Si il le reste, c'est de l'aluminium pur, si il s'ouvre, c'est un matériau composite.

Dégradabilité :

L'aluminium est très résistant et met beaucoup de temps à se dégrader (*env. 100 à 500 ans pour qu'il se recombine en minéral*). Pour le fer blanc une centaine d'années, par oxydation (*rouille*). Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où, occupons-nous en jusqu'au bout !

Pas dans la poubelle :

Dans le four de l'usine d'incinération, l'aluminium et le fer blanc ne se consumeront pas ou pas totalement. Tout se retrouvera donc dans les scories qui seront mises en décharge et occuperont ainsi inutilement nos sous-sols.

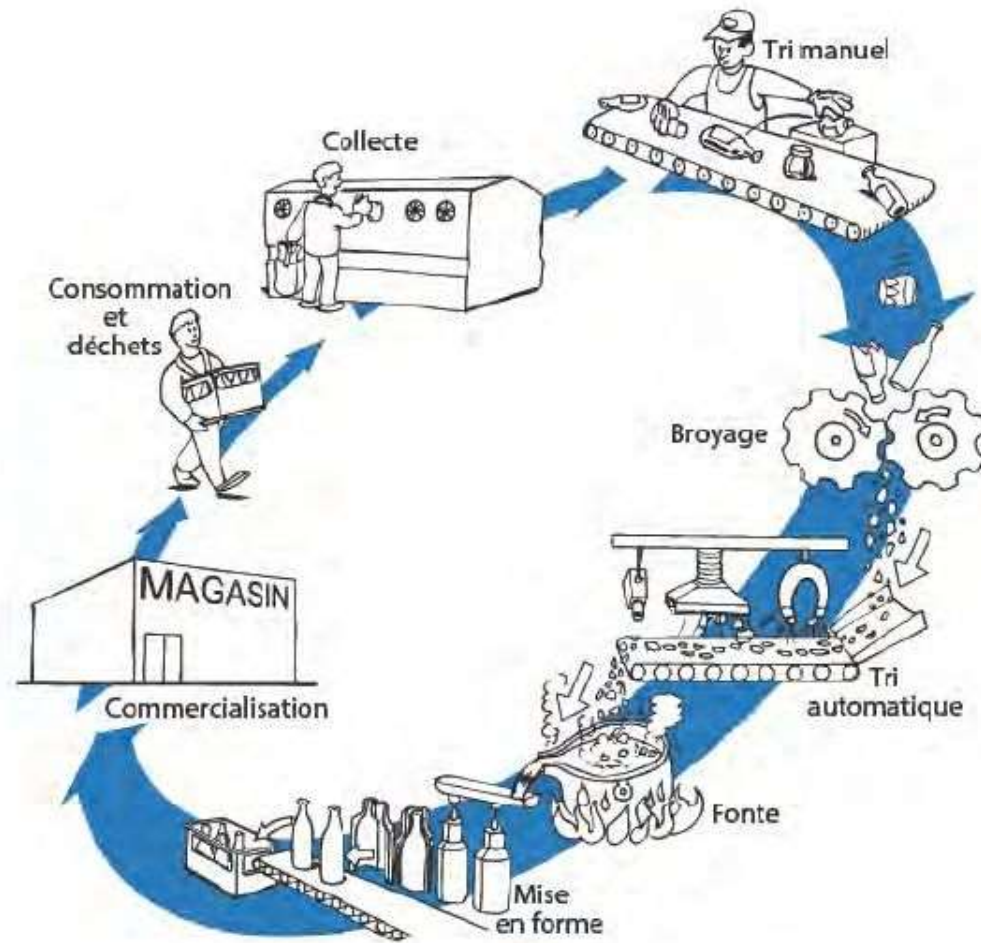
Indésirables :

Les autres métaux, boîtes ayant contenu peinture ou vernis, ainsi que les aérosols (*déchets spéciaux*), les composites (*berlingots, sachets de chips*), les déchets alimentaires (*qui demandent beaucoup d'eau pour les enlever et devront être incinérés, augmentant ainsi le coût du recyclage*).

Où mettre mon alu et fer blanc ?

Si possible ramener ces déchets en grande surface, sinon dans tous les éco-points, ainsi qu'à la déchetterie communale.

Verre



Bon à savoir

Collecte et recyclage :

A Romanel, la collecte du verre est mélangée, nul besoin de le trier par couleur. Le verre collecté mélangé est destiné à devenir du verre de couleur verte ou des matériaux d'isolation et de construction.

Dégradabilité :

Abandonné dans la nature, le verre peut mettre jusqu'à 4000 ans pour disparaître . Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où et occupons-nous en jusqu'au bout !

Indésirable :

Certains matériaux paraissent proches du verre, pourtant ils ne sont pas recyclables avec celui-ci. Miroirs, vitres, vaisselle, céramique et porcelaine (*composants différents, ne fondent pas à même température et provoquent des inclusions dans le verre*), les ampoules (*matière composite*).

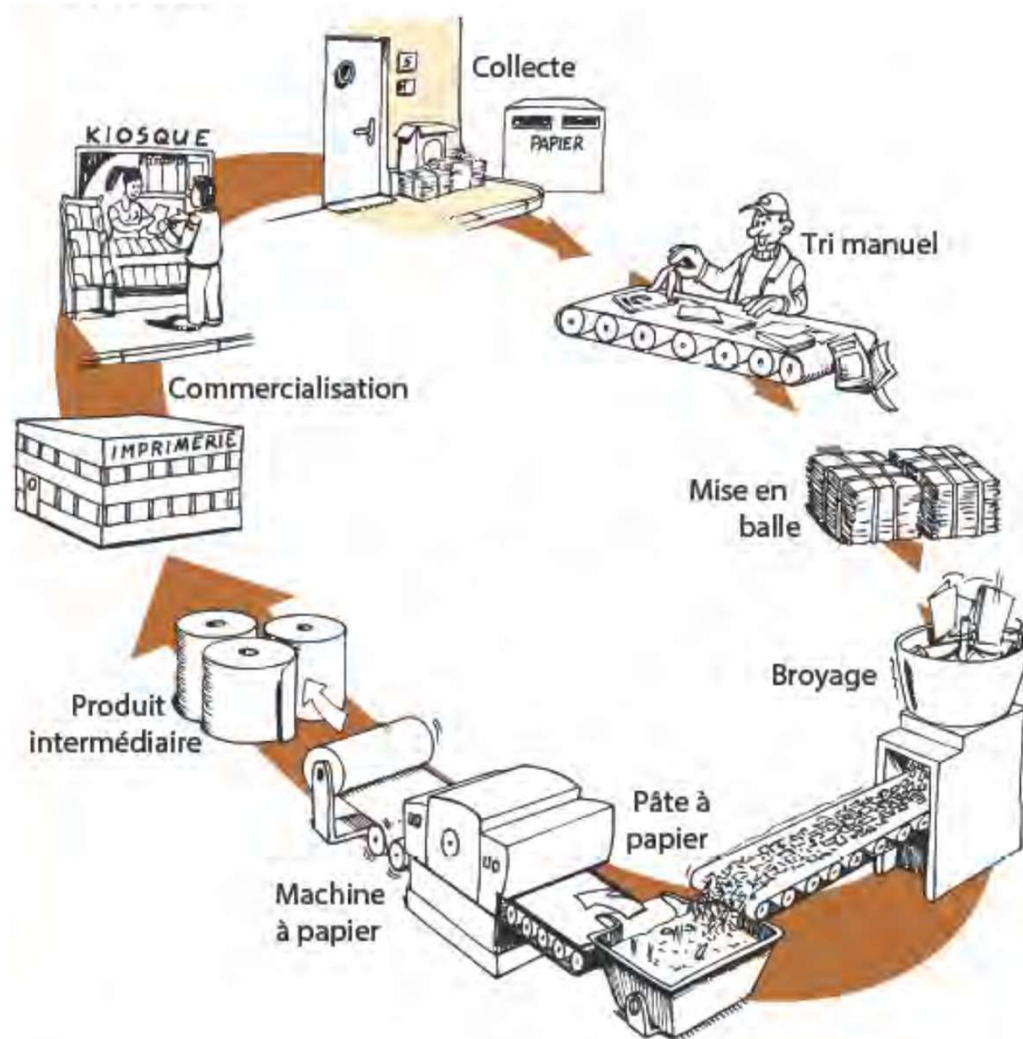
Pas dans la poubelle :

Jeté à la poubelle, le verre ne se consume pas dans le four de l'usine d'incinération. Après refroidissement, il aboutira en décharge avec les scories et occupera inutilement le sous-sol.

Où déposer mon verre ?

Si possible à ramener en grande surface, sinon à tous les éco-points, ainsi qu'à la déchetterie communale.

Papier et carton



Bon à savoir

Collecte et recyclage :

A Romanel, papier et le carton sont collectés ensemble. A chaque recyclage du papier, les fibres s'affaiblissent. Il a moins de tenue et devient plus délicat. Selon le type de papier, la teneur en pâte recyclée sera plus ou moins importante; carton ondulé 100% , papier journal 80%, papier graphique (blancheur maximale et fermeté optimale) moins de 10%.

Dégradabilité :

Si les conditions sont favorables, le papier journal peut se décomposer en quelques mois dans la nature. Cependant, les encres qu'il contient sont souvent chargées en métaux lourds, néfastes pour l'environnement. Ne laissons donc pas traîner nos déchets n'importe où, occupons-nous en jusqu'au bout !

Indésirables :

Le papier collecté doit être propre, exempt de matières étrangères et grasses qui encrassent et bloquent les machines. Ne pas mettre : mouchoirs en papier, papier ménage et hygiénique, papier gras, nappes, serviettes et vaisselle en papier et carton, papiers et cartons d'emballage souillés (*nourriture, produits de nettoyage*), filtres, papier carbone, papier de fleuriste, pochettes photos, papier autocollants.

Astuces :

Utiliser le verso des feuilles comme brouillon, photocopier et imprimer recto/verso, imprimer vos messages électroniques seulement si nécessaire, faire circuler les documents plutôt que les diffuser en plusieurs exemplaires.

Pour du papier non recyclé, préférer celui avec label, tel que FSC ou PEFC, garantissant une exploitation responsable et durable de la forêt.

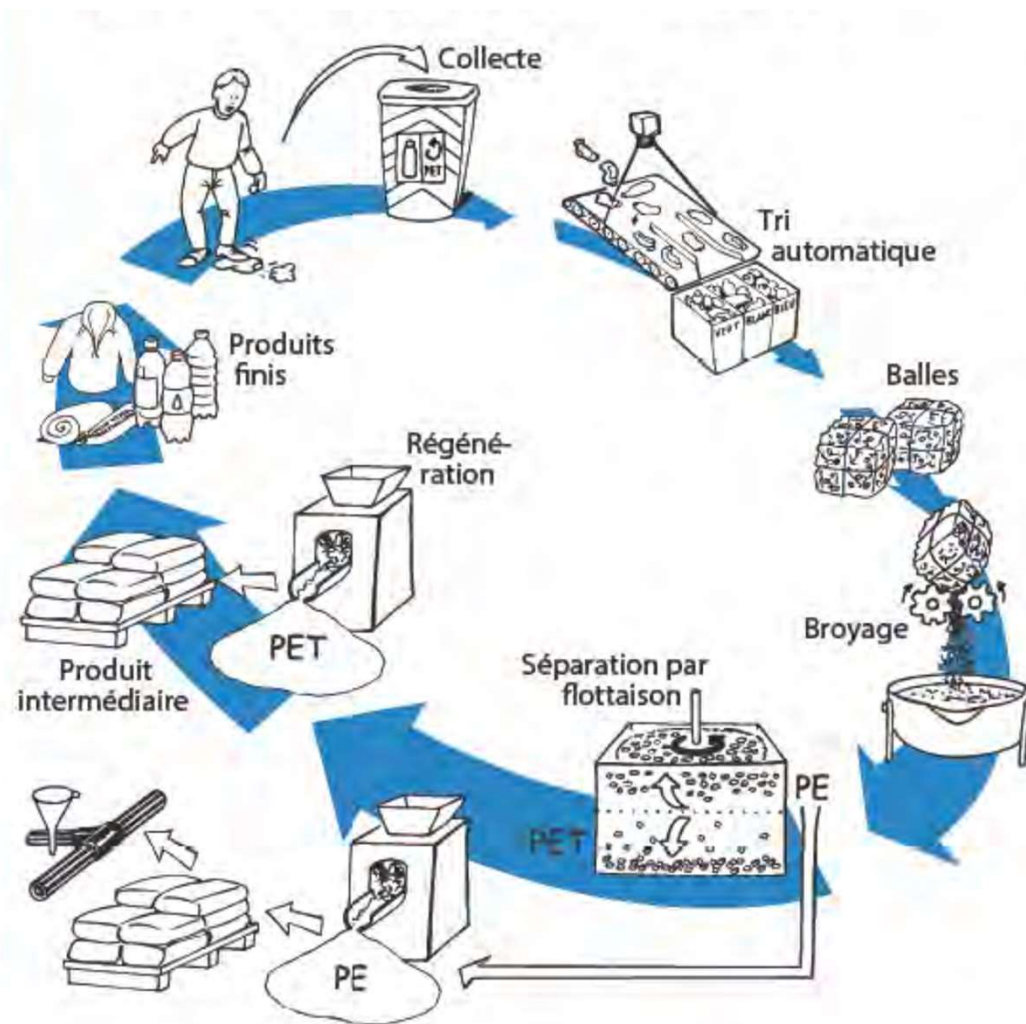
Recycler c'est économiser :

Malgré les progrès réalisés, fabriquer du papier neuf reste très polluant (grande consommation de bois, d'eau, d'énergie et de produits chimiques). La production de papier et de carton représente 40% de la récolte mondiale de bois. Outre la consommation d'eau et d'énergie (environ 60%), le recyclage d'une tonne de papier permet de préserver 18 arbres et de réduire considérablement la pollution de l'air (-75%) et de l'eau (-35%).

Où déposer mon papier et carton ?

Pour des volumes ordinaires, dans tous les éco-points de la commune. Pour les locataires de certains immeubles, dans les conteneurs mis à disposition par les gérances. Pour des volumes plus importants, dans la presse à papier et carton qui se trouve à la déchetterie communale.

Bouteilles de boissons PET



Bon à savoir

Collecte et recyclage :

A Romanel nous récoltons encore les bouteilles à boissons en PET en système non surveillé, ce que beaucoup d'autres communes ont abandonné. Récolté par le service de voirie, il est trié et mis en vrac dans une benne fournie par PET-Recycling pour être ensuite recyclé en nouvelles bouteilles, emballages, chaussures de sport et matières synthétiques pour fabriquer des vêtements.

Dégradabilité :

Comme la plupart des plastiques synthétiques, le PET n'est pas biodégradable. Des plastiques biodégradables à base d'amidon de maïs ont été développés ces dernières années. Ils sont néanmoins coûteux et leur fabrication n'est clairement pas moins dommageable pour l'environnement. Occupons-nous donc de nos déchets jusqu'au bout et ne les laissons pas traîner n'importe où.

Indésirables :

La Confédération a fait le choix de ne recycler que les bouteilles à boissons en PET. Il ne faut donc pas mettre les autres plastiques (*PVC, PE, PP, PS*), qui ont une autre composition chimique, les bouteilles d'huiles, de vinaigre et autres objets en PET qui présentent une contamination trop grande pour que le recyclage soit économiquement et écologiquement judicieux. Les bouteilles de lait blanches doivent être ramenées au point de vente.

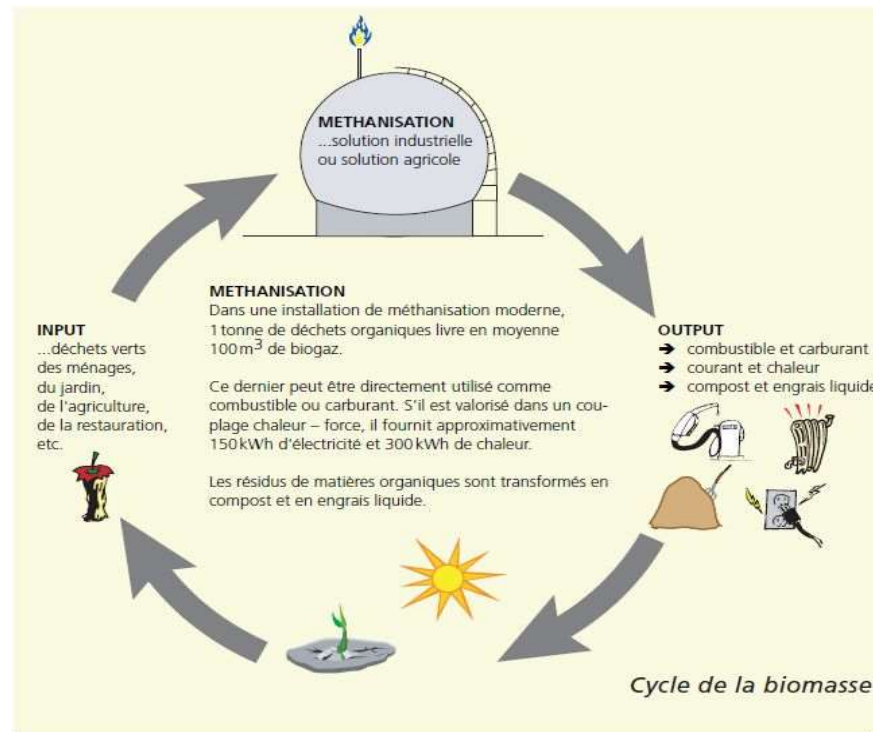
Payé d'avance :

L'association PET-Recycling Suisse, qui gère la collecte des bouteilles à boissons en PET, prélève une contribution anticipée de recyclage de 1,8 ct. par bouteille comprise le prix d'achat. Cet argent finance la collecte (*conteneurs, transport, tri*) et l'information au public.

Où déposer mes bouteilles en PET ?

En priorité, elles doivent être ramenées en magasin, sinon dans les éco-points de la commune ainsi qu'à la déchetterie communale.

Compostables



Avec l'énergie livrée par 1 kg de biomasse

- une ampoule électrique (60 W) brille pendant environ 2 heures et 20 minutes
- un poste de télévision (80 W) diffuse des images pendant 1 heure et 45 minutes
- une voiture parcourt jusqu'à 1 km sans produire de gaz à effet de serre

Bon à savoir

Collecte et recyclage :

A Romanel, le ramassage se fait au porte à porte.

Les compostables sont alors acheminés afin de subir une méthanisation et devenir une source d'énergie (chaleur, carburant automobile ou électricité), ainsi que du compost.

Dégradabilité :

Si les conditions sont favorables, les déchets verts disparaissent rapidement sans causer de dommages. Il convient néanmoins d'éviter totalement de les disperser dans la nature car les conditions ne sont pas toujours propices à leur décomposition (froid, sécheresse), ou de les accumuler de manière incontrôlée car des nuisances (pollution visuelle, odeurs, insectes et animaux, propagation indésirable d'essences invasives au détriment de la végétation indigène) peuvent en résulter.

Indésirables :

Résidus de balayage, sacs d'aspirateur, cailloux, papier ménage, mouchoirs, litières minérales pour animaux, cendres, médicaments, plastiques, textiles et toute autre matière recyclable dans d'autres filières.

Pas dans la poubelle :

Les déchets compostables sont composés de 90% d'eau. Ils brûlent mal et engorgent inutilement les usines d'incinération. De plus, en compostant, les poubelles s'allègent d'environ 100 kg par habitant. Ce qui entraîne une économie non négligeable en matière d'utilisation de sacs blancs taxés.

Incinérables

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile.



Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage.



Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux, la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza.



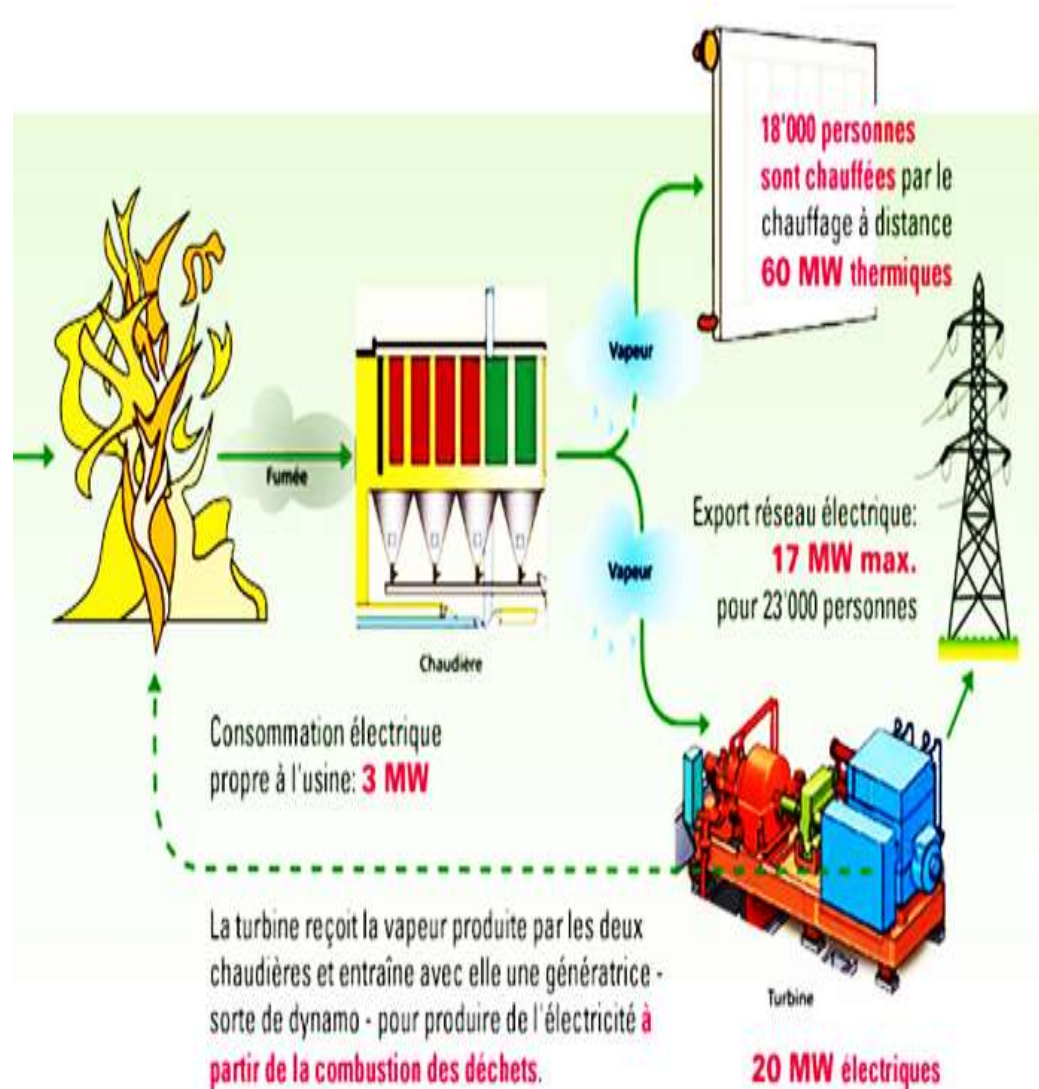
Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges, lingettes, brosse-à-dents, éponges.



Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques.



Bon à savoir

Collecte et recyclage :

La collecte des sacs officiels se fait en éco-points (sauf encore dans certains quartiers). Ils seront ensuite acheminés à l'usine d'incinération TRIDEL afin d'être transformés en énergie (*chauffage à distance et électricité*). Un sac poubelle de 10 Kg équivaut à 2,5 Kg de mazout.

Dégradabilité :

Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, l'incinération ne fait pas disparaître nos déchets. 75% de leur poids finiront dans l'atmosphère sous forme de fumée. Le solde de 25% restera sous forme de résidus solides (scories), constitués de mâchefers et des résidus de traitements des fumées contenant des substances dangereuses, concentrées et stabilisées. Ils sont principalement stockés à très long terme dans nos sous-sols.

Astuces :

Afin de diminuer vos incinérables; préférez le durable au jetable, réparez plutôt que jeter, évitez les produits sur-emballés, privilégiez les recharges, pensez à trier les matières et objets recyclables.

Sacs non-officiels :

Dans les containers à déchets, seul le sac officiel taxé blanc et vert «Trier c'est valoriser» est admis pour la collecte des incinérables. Les employés du service de voirie ont été assermentés pour être en droit de fouiller les sacs non officiels et de dénoncer les contrevenants.

Déchetterie communale

- **Benne encombrants** : il s'agit de déchets incinérables trop volumineux pour être placés dans un sac à poubelle 110 l. ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm. Ils seront broyés puis incinérés.
- **Benne à ferraille** : elle regroupe tous les déchets métalliques ou qui le sont majoritairement, non électriques ou électroniques.
- **Benne à bois** : pour les meubles d'intérieur, sans revêtements ni miroirs, cadres de fenêtre sans vitres, palettes, etc.
- **Presse à papier et carton** : à privilégier pour les gros volumes plutôt que les éco-points.
- **Benne à gazon**
- **Place de dépôt pour les branches et les souches**
- **Benne inertes** : pour les petites quantités de terre, ainsi que la vaisselle, vitres, miroirs, cailloux, plâtre, etc.
- **Benne à fibrociment** : amiante fortement agglomérée style ETERNIT, l'amiante peu agglomérée doit être éliminée par une entreprise spécialisée.
- **Presse à aluminium et fer blanc**
- **Centre de tri** : capsules Nespresso, piles, peintures et produits dangereux, huiles, verre, PET, vêtements.

**Un responsable de déchetterie est présent pour vous guider si nécessaire.
Veuillez respecter ses directives.**

Eco-points

Prière de suivre les quelques règles des éco-points :

- Triez et déposez vos déchets dans les containers adéquats et respectez les indications qui sont collées dessus, ainsi que les heures et jours de dépôt autorisés (par égard pour les habitants du voisinage).
- Ne déposez pas ici vos déchets encombrants (à amener à la déchetterie), ni vos objets électriques ou électroniques (qui sont à retourner en magasin).
- Laissez cet endroit propre, par égard pour les usagers suivants.

PAR AVANCE UN GRAND MERCI !

Service de voirie - 021 648 11 58

Foire aux questions

- **Retour dans les commerces ?**
Il faut privilégier le retour des éléments usagés suivants dans les commerces (qui ont obligation de reprendre gratuitement, même sans achat, les produits similaires à ceux mis en vente) : appareils électriques et électroniques, piles et batteries, médicaments, ampoules économiques et néons, PET, bouteilles blanches en plastique (PE).
- **Que faire de mes pneus ?**
Les pneus (voiture, moto ,vélo, etc.) sont repris par les commerces spécialisés, moyennant le paiement d'une taxe d'élimination.
- **Que se passera-t-il si je n'utilise pas les bons sacs ?**
Ce serait clairement commettre une infraction à la loi, comme d'ailleurs jeter des déchets n'importe où, n'importe comment. Des contrôles sont effectués et les fraudeurs paieront des amendes.
- **Mon enfant en bas âge produit beaucoup de couches, que propose la commune ?**
Des rouleaux de 35 l. sont distribués gratuitement, selon l'âge de l'enfant, à l'Office de la population, sur présentation d'une pièce d'identité.
- **Que faire de mon plastique ?**
A part les bouteilles à boissons PET qui ont une taxe anticipée pour leur recyclage et les plastiques volumineux (+de 60 cm) qui vont aux encombrants, tous les autres types de matière plastique doivent être mis dans le sac taxé .
- **Que propose les grandes enseignes d'alimentation ?**
Vous pouvez consulter leurs sites respectifs : www.coop.ch , www.migros.ch , www.lidl.ch , qui comportent tous un chapitre sur la gestion de leurs déchets.

MERCI !

La commune de Romanel-sur-Lausanne
et ses employés vous remercient d'ores et déjà
pour votre précieuse coopération.

En œuvrant ensemble pour une bonne gestion
des déchets, nous avons tout à gagner,
tant sur un plan économique
qu'au niveau environnemental.